

Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 29

**Le jeudi 12 avril 2018
9 h 30**

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ce procès-verbal doit être considéré comme une ÉBAUCHE jusqu'à ce qu'il soit confirmé par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Comité de l'urbanisme le 24 avril 2018.*

Présents : Conseiller T. Nussbaum (président), Membre du public
B. Padolsky (vice-président)
Conseillers : M. Wilkinson, C. McKenney, S. Moffatt
Membres du public: C. Quinn, L. A. (Sandy) Smallwood

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 28 – le jeudi 8 mars 2018

ADOPTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. DEMANDE DE MODIFICATION DU 132, CHEMIN LISGAR, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

ACS2018-PIE-RHU-0008

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. **D'approuver la demande de modification du bâtiment situé au 132, chemin Lisgar, conformément aux plans soumis par Bill Ritcey, architecte, et reçus le 23 février 2018;**
2. **D'approuver le plan d'aménagement paysager du 132, chemin Lisgar, conformément aux plans soumis par Bill Ritcey, architecte, et reçus le 23 février 2018;**
3. **De déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
4. **De délivrer un permis en matière de patrimoine d'une validité de deux ans à partir de la date de délivrance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 24 mai 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi*

sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

Ashley Kotarba, urbaniste I, Emprises, Patrimoine et Design urbain, présente les grandes lignes des recommandations du rapport. Une copie de la présentation de diapositives est conservée dans les dossiers de la Ville.

Linda Dicaire et Susan d'Aquino, de la Rockcliffe Park Residents Association, s'adressent au Comité, indiquant qu'elles appuient les recommandations. Elles demandent que le Comité reconnaisse que le retrait de cour latérale n'est pas conforme et qu'il ne doit pas créer de précédent. Les commentaires écrits de M^{me} Dicaire sont conservés dans les dossiers de la Ville.

David Jeanes, de Patrimoine Ottawa, s'adresse au Comité, faisant savoir que l'organisme appuie les recommandations.

Wayne Fralic, de Cellar Door Design, est présent et appuie les recommandations du rapport. Il répond aux questions des membres du Comité, et précise qu'il collaborera avec le personnel responsable du patrimoine pour faire en sorte que l'ajout ne soit pas démesuré d'un point de vue visuel.

Le président Nussbaum fait mention d'une section du rapport du personnel qui présente les facteurs atténuant la diminution du retrait du côté sud de la propriété. Il précise que le personnel reconnaît dans son rapport, qui fait partie du dossier public, que le personnel souhaite que la zone tampon soit élargie et qu'il considère cette demande comme un cas particulier.

Le Sous-comité de l'urbanisme ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

2. DEMANDE DE DÉMOLITION DU HAUT-COMMISSARIAT DE L'UGANDA, AU 231, RUE COBOURG, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE WILBROD LAURIER, ET DEMANDE DE NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LE MÊME EMPLACEMENT

ACS2018-PIE-RHU-0009

RIDEAU-VANIER (12)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. D'approuver la demande de démolition du haut-commissariat de l'Ouganda, situé au 231, rue Cobourg, présentée par Ten 2 Four Architecture Inc. et reçue le 8 décembre 2017;
2. D'approuver la construction d'un nouveau bâtiment au 231, rue Cobourg, conformément aux plans soumis par Ten 2 Four Architecture Inc. le 19 mars 2018;
3. De déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;
4. De délivrer le permis en matière de patrimoine assorti de l'un ou l'autre des délais d'expiration suivants :
 - (a) deux ans à compter de la date de délivrance; ou
 - (b) deux ans à compter de la date à laquelle les décisions relatives aux demandes sont définitives et exécutoires aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*;

la date la plus tardive étant retenue.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, a été prolongé jusqu'au 15 mai 2018.)

Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.

Sally Coutts, planificatrice principale, Service des emprises, patrimoine et design urbain, présente les grandes lignes des recommandations du rapport. Une copie de sa présentation de diapositives est conservée dans les dossiers de la Ville.

Le conseiller du quartier concerné, Mathieu Fleury, est présent.

Les membres du Comité ont reçu les observations écrites suivantes, dont des copies sont conservées dans les dossiers de la Ville :

- Feuille de commentaires de Patrick Brey, datée du 13 février, et feuille de commentaires révisés, datée du 4 avril, indiquant que le bâtiment ne devrait pas être démoli;
- Lettre de David Jeanes (Patrimoine Ottawa), datée du 12 avril, indiquant que Patrimoine Ottawa s'oppose à la recommandation d'approuver la démolition;
- Lettre de Chad Rollins (Action Côte-de-Sable), datée du 12 avril, indiquant qu'Action Côte-de-Sable demeure fortement opposée à la démolition.

Chris Vopni, de John G. Cooke & Associates Ltd. (la firme de services-conseils indépendante de la Ville), présente les grandes lignes du rapport d'ingénierie indépendant et répond aux questions du Comité.

David Jeanes, de Patrimoine Ottawa, et François Bregha expriment leur opposition aux recommandations du rapport.

Judah Mulalu, de Ten-2-Four Architecture Inc., exprime son appui aux recommandations du rapport, précisant que la conception proposée s'inspire de l'architecture diversifiée du district. Sa présentation de diapositives est conservée dans les dossiers de la Ville.

Le conseiller Fleury s'adresse au Comité, lui demandant de rejeter les recommandations du rapport.

Motion No SCPB 29/1

Motion du vice-président B. Padolsky

ATTENDU QUE l'étude d'impact sur le patrimoine culturel (ÉIPC), nommée **Document 15** dans le rapport, qui accompagnait l'ordre du jour de la réunion du Sous-comité du patrimoine bâti du 12 avril 2018, n'était pas la version la plus récente du document;

IL EST RÉSOLU QUE l'ÉIPC soit remplacée par sa version la plus récente, datée du 22 novembre 2017 et préparée par la firme Robertson Martin Architects.

ADOPTÉE

Les recommandations du rapport sont REJETÉES à la majorité de 2 VOIX AFFIRMATIVES contre 5 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES Conseillère: M. Wilkinson

(2):

Président: T. Nussbaum

VOIX NÉGATIVES

(5):

Membres du public: C. Quinn, L. A. Smallwood

Conseiller: C. McKenney, S. Moffatt,

Vice-président: B. Padolsky

Motion SCPB 29/2

Motion du vice-président B. Padolsky

ATTENDU QUE le rapport ACS2018-PIE-RHU-0009 recommande l'approbation de la demande;

ATTENDU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti souhaite recommander le refus de la demande de démolition;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les recommandations 1 et 2 du rapport du personnel soient modifiées de la manière suivante :

1. Supprimer le mot « approuver » et le remplacer par le mot « refuser »;

ET QUE les recommandations 3 et 4 soient supprimées.

La motion est ADOPTÉE à la majorité de 5 VOIX AFFIRMATIVES contre 2 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (5): Membres du public C. Quinn, L. A.
(Sandy) Smallwood,
Conseillers : C. McKenney, S. Moffatt
Vice-président: B. Padolsky

VOIX NÉGATIVES (2): Conseillère M. Wilkinson,
Président : T. Nussbaum

Les recommandations du rapport dans leur version modifiée sont entièrement reproduites ci-dessous :

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. **De refuser la demande de démolition du haut-commissariat de l'Ouganda, situé au 231, rue Cobourg, présentée par Ten 2 Four Architecture Inc. et reçue le 8 décembre 2017;**
2. **De refuser la construction d'un nouveau bâtiment au 231, rue Cobourg, conformément aux plans soumis par Ten 2 Four Architecture Inc. le 19 mars 2018.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, a été prolongé jusqu'au 15 mai 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

AUTRES QUESTIONS

Les membres du Comité posent des questions au personnel concernant le remplacement des fenêtres des Duncannon Apartments (216, rue Metcalfe).

Le président Nussbaum annonce qu'il y aura une réunion conjointe du Sous-comité du patrimoine bâti et du Comité de l'urbanisme le 26 juin 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 21.

Coordonnateur du comité

Président

Ébauche